

**BTS SUPPORT A L’ACTION MANAGERIALE**

**GUIDE POUR L’ELABORATION DU DOSSIER : OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS (E4)**

Date limite de dépôt : 31 MARS 2025 à 17 heures

**Dépôt :** Le dossier est déposé en format numérique sur votre compte Cyclades à l’adresse suivante : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

**Contenu :** un dossier qui doit impérativement contenir les éléments suivants :

|  |
| --- |
| * Page de garde : numéro de candidat, nom, prénom, et catégorie du candidat (information communiquée sur votre confirmation d’inscription) * Un sommaire * Les fiches descriptives des missions menées présentant les tâches réalisées et leur contexte d’exécution |
| L’absence de l’un de ces éléments n’entrainera pas la mention « non valide » et **aucune relance ne sera effectuée**. Toute absence d’une de ces pièces pourra avoir une incidence sur la note attribuée. |
|  |
| * L’attestation de la candidate ou du candidat de non plagiat * Certificat(s) de stage précisant la date de début et de fin du stage (14 semaines minimum) * Attestation(s) de présence en entreprise (en semaines) indiquant le poste occupé, la signature et le cachet de l’employeur pour les candidats apprentis, en formation professionnelle continue ou individuels   *Si durée de stage inférieure à 14 semaines :*   * Dérogation de stage ou décision de positionnement (le cas échéant) * Copie du relevé de notes BTS pour les candidats redoublants ou individuels |
| Si la durée du stage ou de présence en entreprise est inférieure à celle requise par la réglementation de l’examen et/ou si les documents indiqués dans cet encadré ne sont pas visés ou signés par les personnes habilitées, **le dossier sera déclaré « non valide** ». Le candidat ne pourra pas se voir délivrer le diplôme. Il pourra néanmoins passer les autres épreuves et en conserver les éventuels bénéfices de notes pour les cinq  sessions suivantes. |

Par ailleurs, la non-validité peut également être prononcée dans les cas suivants :

* Absence de dépôt de dossier ;
* Dépôt de dossier au-delà de la date fixée par l’autorité organisatrice.

**Attention :** Le candidat doit apporter le jour de l’épreuve le dossier au format dématérialisé et le matériel nécessaire pour y accéder et le dossier en version papier.

Le candidat doit s’organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l’épreuve. Il est responsable de l’accès à ces ressources et de l’autonomie électrique des appareils mobiles qu’il utilise. Pour étayer son propos, le candidat peut prendre appui sur tout document de son choix. Il peut illustrer ses propos par tout support complémentaire pour démontrer ses compétences en mobilisant les outils de communication adaptés mais sans avoir recours à une tierce personne.

SIEC – maison des examens 7 rue Ernest Renan

94749 ARCUEIL Cedex

[www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr/)